



Communiqué de presse

GTT verse une prime exceptionnelle de solidarité à ses salariés

Paris – 15 janvier 2019. Dans le cadre du dispositif de soutien au pouvoir d'achat annoncé par le Président de la République en décembre 2018, GTT a décidé de verser une prime exceptionnelle de 1 000 euros à tous ses collaborateurs.

Cette prime sera versée en février 2019, et sera exonérée de charges sociales et fiscales, dans les conditions prévues par la loi.

Elle complète la politique de rémunération du Groupe qui inclut notamment des augmentations annuelles en faveur du pouvoir d'achat de ses salariés, ainsi qu'un système d'intéressement et de participation.

A propos de GTT

GTT (Gaztransport & Technigaz) est une société d'ingénierie spécialiste des systèmes de confinement à membranes dédiés au transport et au stockage du gaz liquéfié, et en particulier du gaz naturel liquéfié (GNL). Depuis plus de 50 ans, GTT entretient des relations de confiance avec l'ensemble des acteurs de l'industrie du gaz liquéfié : chantiers navals, armateurs, sociétés gazières, opérateurs de terminaux et sociétés de classification. La société conçoit et commercialise des technologies alliant efficacité opérationnelle et sécurité pour équiper les méthaniers, les unités flottantes de GNL, ainsi que les navires de transport multi-gaz. Elle propose également des solutions destinées aux réservoirs terrestres et à l'utilisation du GNL comme carburant pour la propulsion des navires, ainsi qu'une large gamme de services.

GTT est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris (Code ISIN FR0011726835, Ticker GTT) et fait partie notamment des indices SBF 120 et MSCI Small Cap.

Plus d'informations sur www.gtt.fr.

Contact Relations Média :

press@gtt.fr / +33 (0)1 30 23 42 26 - +33 (0)1 30 23 48 04

Contact Relations Investisseurs :

information-financiere@gtt.fr / + 33 (0)1 30 23 20 87